

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION RESTREINTE DU 16 MARS 2023

PAGE 1/8

P.V. n° 18

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. AUBLANC - BOESSO - CHARBONNIER - REPENTIN.

Excusés : MM. BOUDET - GAUTIER - SICOT - SISSAOUI - SUAREZ.

Administratifs : MM. VALLET - LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfn.aq.fff.fr](mailto:juridique@lfn.aq.fff.fr), le droit d'examen étant de 105 euros.

### LA COUPE NOUVELLE-AQUITAINE :

| <b>731 Engagés</b>  |                       |        |            |              |     |            |   |            |          |
|---------------------|-----------------------|--------|------------|--------------|-----|------------|---|------------|----------|
| 04/09/2022          | 1 <sup>er</sup> Tour  | ---- > | 25         | matches avec | 50  | clubs      |   |            |          |
| 11/09/2022          | 2 <sup>ème</sup> Tour | ---- > | 155        | matches avec | 25  | vainqueurs | + | 285        | entrants |
| 25/09/2022          | 3 <sup>ème</sup> Tour | ---- > | 168        | matches avec | 155 | vainqueurs | + | 181        | entrants |
| 06/11/2022          | 4 <sup>ème</sup> Tour | ---- > | 152        | matches avec | 168 | vainqueurs | + | 136        | entrants |
| 27/11/2022          | 5 <sup>ème</sup> Tour | ---- > | 87         | matches avec | 152 | vainqueurs | + | 22         | entrants |
| 08/01/2023          | 6 <sup>ème</sup> Tour | ---- > | 53         | matches avec | 87  | vainqueurs | + | 19         | entrants |
| 15/01/2023          | 7 <sup>ème</sup> Tour | ---- > | 35         | matches avec | 53  | vainqueurs | + | 17         | entrants |
| 05/02/2023          | 8 <sup>ème</sup> Tour | ---- > | 26         | matches avec | 35  | vainqueurs | + | 17         | entrants |
| 09/04/2023          | 9 <sup>ème</sup> Tour | ---- > | 14         | matches avec | 26  | vainqueurs | + | 2          | entrants |
| 16/04/2023          | 1/8 èmes              | ---- > | 8          | matches avec | 14  | vainqueurs |   | 2          |          |
| 18/05/2023          | 1/4                   | ---- > | 4          | matches avec | 8   | vainqueurs |   |            |          |
| 11/06/2023          | 1/2                   | ---- > | 2          | matches avec | 4   | vainqueurs |   |            |          |
| Samedi 17 juin 2023 | <b>FINALE</b>         | ---- > | 1          | match avec   | 2   | vainqueurs |   |            |          |
|                     |                       |        | <b>669</b> | matches      |     |            |   | <b>731</b> | équipes  |

## COMPÉTITIONS REGIONALES SENIORS REUNION RESTREINTE DU 16 MARS 2023

PAGE 2/8

### 8<sup>ème</sup> Tour :

La Commission prend note du dossier suivant :

Match n° 25635962 – A.S. Nontron St-Pardoux / E.S. Guérétoise du 05/02/2023

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 27/02/2023 qui **donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'A.S. Nontron St-Pardoux pour en attribuer le bénéfice à celle de l'E.S. Guérétoise et dit l'E.S. Guérétoise qualifiée pour le tour suivant.**

*L'A.S. Nontron St-Pardoux a fait appel de cette décision.*

### Calendrier du 9<sup>ème</sup> tour :

14 matches avec les 26 vainqueurs du 8<sup>ème</sup> tour + 2 entrants\*.

Ces 2 entrants\* lors du 9<sup>ème</sup> tour des 08 et 09 avril 2023) seront :

2 équipes de National 3 (sur les 4 exemptes restants) : Stade Montois – Pau F.C. (2).

### **POUR INFORMATION**

Les 2 entrants lors des 1/8<sup>èmes</sup> de Finale (15 et 16 avril 2023) seront :

2 équipes de National 3 (les 2 dernières restantes) : F.C. Girondins de Bordeaux (2) – U.S. Lège Cap Ferret.

La Commission, compte-tenu que :

- Les 1/8<sup>èmes</sup> de Finale de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine sont programmés au calendrier général aux 15 et 16/04/2023
- Cela coïncide avec la Journée n° 21 de National 3
- Les 2 équipes de National 3 (*les deux dernières exemptes*) qui entreront lors de ces 1/8<sup>èmes</sup> de Finale sont : F.C. Girondins de Bordeaux (2) et U.S. Lège Cap Ferret.

Décide donc, par mesure d'anticipation, **d'avancer** (plutôt que de devoir la reporter à une date ultérieure) **la rencontre suivante de National 3 F.C. Girondins de Bordeaux (2) / U.S. Lège Cap Ferret (du 16/04/2023) : au dimanche 09/04/2023 à 15h00.**

Matches du 9<sup>ème</sup> tour à jouer sur le terrain du club premier nommé le **DIMANCHE 9 AVRIL 2023 à 15h00** ou le **SAMEDI 8 AVRIL 2023 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. d'Arbitrage.

Le délégué sera désigné par la C.R. Délégués . En cas d'absence, c'est un représentant du club visiteur qui fera fonction de délégué.

### REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

### ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

## COMPÉTITIONS REGIONALES SENIORS REUNION RESTREINTE DU 16 MARS 2023

PAGE 3/8

### TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre [l'utilisation de la FMI](#).

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfn.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfn.fff.fr)

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

**ATTENTION !** La règle des **REMPACES-REPLACANTS** s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus.

### POINT SUR LES CHAMPIONNATS REGIONAUX

#### REGIONAL 2

Match n° 24658980 – Poule D – A.S. Nontron St-Pardoux / F.C. Libourne (2) du 28/01/2023

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 27/02/2023 qui **donne match perdu par pénalité** à l'équipe de l'A.S. Nontron St-Pardoux (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle du F.C. Libourne (2) (3-0).

*L'A.S. Nontron St-Pardoux a fait appel de cette décision.*

Match n° 24658973 – Poule D – Jarnac Sports / A.S. Nontron St-Pardoux du 12/02/2023

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 27/02/2023 qui **donne match perdu par pénalité** à l'équipe de l'A.S. Nontron St-Pardoux (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle de Jarnac Sports (3-0).

*L'A.S. Nontron St-Pardoux a fait appel de cette décision.*

Match n° 24658986 – Poule D – F.C. du Grand St-Emilionnais / A.S. Nontron St-Pardoux du 18/02/2023

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 27/02/2023 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain** (1-1).

#### REGIONAL 3

Match n° 24660295 – Poule E – C.S. Feytiat (2) / Aurence-Roussillon F.C. du 04/02/2023

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 27/02/2023 qui **donne match perdu par pénalité** à l'équipe d'Aurence-Roussillon F.C. (0 but, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle du C.S. Feytiat (2) (10 buts, 3 points).

Match n° 24660315 – Poule E – U.S. Chancelade Marsac 24 / Aurence-Roussillon F.C. du 26/02/2023

Courriel d'Aurence-Roussillon F.C. du 25/02/2023 à 18h59 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait d'Aurence-Roussillon F.C.**

Amende de 100 euros pour forfait à Aurence-Roussillon F.C. (1<sup>er</sup> forfait).

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION RESTREINTE DU 16 MARS 2023

PAGE 4/8

### Poule H

Suite au courriel du club du **SP. CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC** du 16/02/2023, informant de son **forfait général dans ce championnat**, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Amende pour forfait général de **400 euros** (tarif LFNA 2022/2023) au débit du **SP. CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC**.

### Poule L

Match n° **24661621** – Poule L – Labenne O.S.C. / F.C. du Luy de Béarn du 29/01/2023

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 03/02/2023 qui **donne la rencontre à jouer à une date ultérieure**.

*Le club de Labenne O.S.C. a fait appel de cette décision.*

Suite au courriel du club du **F.C. DU LUY DE BEARN** du 10/03/2023, informant de son **forfait général dans ce championnat**, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Amende pour forfait général de **400 euros** (tarif LFNA 2022/2023) au débit du **F.C. DU LUY DE BEARN**.

---

### Etude des demandes de report des rencontres N3 ou Régionales :

#### Régional 3 :

Demande de report du club du **F.C. PARENTIS** – Rencontre R3 face à **O. BISCARROSSE** (prévue le 19/03/2023)

La Commission,

- Considérant la demande de report souhaitée par le club du **F.C. PARENTIS** arguant un week-end de cohésion prévue sur ce week-end, initialement sans rencontres.
- Considérant la réception d'un contrat de location en bonne et due forme sur la commune de CAUTERETS, au nom du club du **F.C. PARENTIS** et l'identité des joueurs R3.
- Considérant qu'il s'agit d'un élément tangible pour accepter un report au regard des dispositions de l'article 17 des RG de la LFNA.

Par ces motifs, **reporte la rencontre prévue ce samedi 18/03 à une autre date libre au calendrier (08/04, 15/04 ou 22/04), devant faire l'objet d'un accord entre les deux clubs.**

**A défaut d'accord, elle sera fixée à la 1<sup>ère</sup> date disponible soit le 08/04/2023.**

**Considérant aussi la faible distance entre les deux clubs, une rencontre en semaine peut être privilégiée.**

---

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION RESTREINTE DU 16 MARS 2023

PAGE 5/8

### Régional 1 :

Demande de report du club du F.C. DES GRAVES – Rencontre R1 face au F.C. BASSIN D'ARCACHON (prévue le 18/03/2023)

La Commission,

- Considérant les demandes de report souhaitées par le club du F.C. des GRAVES évoquant respectivement et chronologiquement les arguments suivants : Coupe de Gironde – absence de l'éducateur puis des travaux d'entretien sur leur terrain
- Considérant les deux premiers éléments jugés non recevables par la Commission
- Considérant la réception d'une attestation signée du Maire de PODENSAC indiquant des travaux d'entretien et de traitement réalisés sur le terrain municipal entre le 15 et le 20 Mars 2023.
- Considérant les différents éléments contestés par le club du F.C. BASSIN D'ARCACHON.

Par ces motifs, maintient la rencontre en l'état au 18/03 sauf si réception d'un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain de PODENSAC, seul classé pour le Niveau Régional 1.

Parallèlement, elle désigne la Commission des Terrains et Infrastructures Sportives pour établir un rapport de visite le vendredi 17 Mars, veille de la rencontre, et conformément aux dispositions de l'article 18.C des RG de la LFNA :

### « C - Compétences de la Ligue

*1/ La Ligue a toute compétence pour demander, dès réception d'un arrêté municipal, l'examen de l'aire de jeu par un représentant dûment mandaté. La vérification se déroule en présence du Maire ou de son représentant habilité. Si le représentant de la Ligue estime que les intempéries n'ont pas affecté gravement l'aire de jeu et donc son utilisation, il en fait part aux présentes sur place et à l'organisme qui gère la compétition.*

*La Commission compétente prendra alors les dispositions nécessaires pour aviser les intéressés du déroulement ou de l'annulation de la rencontre.*

*Si l'arrêté est maintenu, la rencontre ne pourra pas se dérouler sur l'installation faisant l'objet de l'interdiction municipale.*

*La Commission compétente décidera alors des mesures à prendre en liaison avec le club, celles-ci pouvant aller jusqu'au match perdu par pénalité pour le club concerné. »*

### NATIONAL 3 :

Demande de report du club de l'AVIRON BAYONNAIS – Rencontre N3 face au LIBOURNE F.C. (prévue le 25/03/2023)

La Commission,

- Considérant la demande de report souhaitée par le club de l'AVIRON BAYONNAIS à la suite de l'utilisation de leur terrain engazonné le lendemain par le TOUR ELITE U17 FEMININ.
- Considérant tous les éléments juridiques apportés par le Pôle COMPÉTITIONS de la LFNA et la possibilité d'utilisation d'un terrain de repli homologué
- Considérant les enjeux sportifs en N3 pour les deux clubs et l'utilisation du terrain engazonné qui s'impose au club de l'AVIRON BAYONNAIS.
- Considérant la formalisation de l'engagement de leur équipe réserve pour la suite de la compétition en COUPE NOUVELLE-AQUITAINE permettant de libérer une date en vue d'un report.

Par ces motifs, reporte la rencontre initialement prévue (25/03) au samedi 08 Avril à 19H00.

La rencontre de COUPE NOUVELLE-AQUITAINE prévue le même jour sera disputée par l'équipe réserve de l'AVIRON BAYONNAIS.

---

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,  
Daniel GUIGNARD

Les Secrétaires de séance,  
Philippe MOUTHAUD / Vincent VALLET

Procès-Verbal validé le 16/03/2023 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.

## COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE - 9ème Tour

Les 08 et 09 Avril 2023 - Liste des rencontres

### GRUPE NORD

#### Liste des rencontres

|   |  |                                  |
|---|--|----------------------------------|
| 1 | E.S. Guéretoise (N3 - 23) ou A.S. Nontron St Pardoux (R2 - 24) | Bressuire F.C. (R1 - 79)         |
| 2 | E.S. Buxerolles (R1 - 86)                                      | U.S. Chauvigny (2) (R2 - 86)     |
| 3 | Chauray F.C. (R1 - 79)   | U.A. Cognac Football (R1 - 16)   |
| 4 | Tulle Football Corrèze (R2 - 19)                               | Niort Chamois F.C. (2) (N3 - 79) |
| 5 | E.S.A Brive (R1 - 19)  | E.S. La Rochelle (R1 - 17)       |
| 6 | Thouars Foot 79 (R1 - 79)                                      | A.S. Panazol (R1 - 87)           |
| 7 | S.A. Moncoutant (R2 - 79)                                      | F.C. Nueillaubiers (R1 - 87)     |

### GRUPE SUD

#### Liste des rencontres

|   |                                       |  |
|---|---------------------------------------|--|
| 1 | S.C. St Pierre du Mont (R2 - 40)      | Stade Montois (N3 - 40)                          |
| 2 | F.C.E. Mérignac Arlac (R1 - 33)       | Pau F.C. (2) (N3 - 64)                           |
| 3 | Stade Bordelais (2) (R1 - 33)         | E.S. Audenge (R2 - 33)                           |
| 4 | F.C. de St Médard en Jalles (R1 - 33) | E.S. Boulazac (R1 - 24)                          |
| 5 | U.S Lormont (R1 - 33)                 | Aviron Bayonnais F.C. * devenant (2) - (R2 - 33) |
| 6 | St Paul Sport (R1 - 40)               | U.S. Cenon (R2 - 33)                             |
| 7 | Confluent Foot 47 (R2 - 47)           | Les Genets d'Anglet Foot (N3 - 64)               |

## COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE - 1/8èmes de Finale

Les 15 et 16 Avril 2023 - Liste des rencontres

### GROUPE NORD

#### Liste des rencontres

|   |                         |   |
|---|-------------------------|---|
| A | Vainqueur Rencontre N°3 | Vainqueur Rencontre N°4                                       |
| B | Vainqueur Rencontre N°6 | Vainqueur Rencontre N°5                                       |
| C | Vainqueur Rencontre N°1 | Vainqueur Rencontre N°7                                       |
| D | Vainqueur Rencontre N°2 | F.C. Girondins de Bordeaux (2) - (N3 - 33) - Exempt 9ème Tour |

### GROUPE SUD

#### Liste des rencontres

|   |   |                         |
|---|---|-------------------------|
| A | Vainqueur Rencontre N°1                           | Vainqueur Rencontre N°6 |
| B | U.S. Lège Cap Ferret (N3 - 33) - Exempt 9ème Tour | Vainqueur Rencontre N°7 |
| C | Vainqueur Rencontre N°4                           | Vainqueur Rencontre N°3 |
| D | Vainqueur Rencontre N°5                           | Vainqueur Rencontre N°2 |